



PREAVIS municipal relatif à une demande de crédit de 660'000 francs pour l'acquisition de la parcelle n° 140 à la rue de France

Vallorbe, le 10 octobre 2018 / FM / SC

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour objet de demander le crédit de financement nécessaire à l'achat de la parcelle n° 140 située à la rue de France 5, bien-fonds qui jouxte le Collège des 3 Vallons.

L'acquisition de ce terrain constitue une opportunité unique compte tenu de son emplacement stratégique pour anticiper l'extension des structures scolaires nécessaires au vu de l'évolution démographique et, à terme, du nombre d'élèves.

Lors de la construction du Collège des 3 Vallons, inauguré en 2012, la Municipalité avait pris contact avec les propriétaires de cette parcelle afin de connaître leurs intentions pour une éventuelle vente de leur parcelle à la Commune.

Composé d'une surface de 748 m² de jardin et d'une villa familiale de 102 m² au sol, ce bien-fonds a ainsi une superficie totale de 850 m² en zone urbaine à forte densité, le coefficient d'utilisation du sol (CUS) étant ainsi de 0.8. La villa, construite en 1959, a régulièrement été entretenue et ne nécessite aucun investissement particulier.

Sur la base de la valeur ECA (Fr. 563'877.-), de l'estimation fiscale (Fr. 355'000.-) et de la valeur vénale de cette parcelle (entre 660'000.- et 680'000.-), le prix de vente convenu avec les propriétaires est de Fr. 650'000.- hors frais annexes (acte notarié et contrôle de l'installation électrique du bâtiment, à charge de l'acquéreur) estimés à Fr. 10'000.-.

En cas d'accord du Conseil communal, la Commune entrerait ainsi en possession de ce bien au deuxième semestre de 2019, ensuite de quoi il est prévu de mettre la maison en location jusqu'à ce que le besoin d'extension des structures scolaires sur cette parcelle soit avéré.

Convaincue que cet achat permettra à l'Autorité d'appréhender sereinement l'avenir en matière de besoins scolaires et d'accueil de l'enfance, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 14/18 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 660'000.- pour l'acquisition de la parcelle n° 140 de la Commune de Vallorbe, sise à la rue de France 5 ;

2. de porter cette somme au bilan dans le compte 9123.10 "Terrains & bâtiments du patrimoine financier".
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt ;

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic	La Secrétaire
	
Stéphane Costantini	Fabienne Mani



*Municipaux délégués : Monsieur Stéphane Costantini, syndic
Monsieur Roland Brouze, municipal des écoles*